

RAPPORT FINAL
SUBVENTION 2012-2013
Octobre 2013

VOLUME ANNEXE

RECHERCHE C3

**ANALYSE DES NOUVELLES FORMES DE
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE
LEURS LIENS AU TERRITOIRE**

Annexe RC3 5 : Conclusions



1 CONCLUSIONS

Les résultats de l'étude quantitative ont permis de mettre en évidence des spécificités dans la répartition de la classe créative en Région wallonne, relativement à ce qui est constaté dans d'autres régions d'Europe et d'Amérique.

D'abord en termes de présence de la classe créative sur le territoire, il est constaté que la proportion des créatifs qui résident en Wallonie est plus importante (relativement à la population) que la classe créative qui réside en Flandre. A l'opposé, la proportion de la classe créative qui travaille en Wallonie est moins importante, que la part de la classe créative qui travaille en Flandre. La Wallonie est ainsi plus attractive pour la classe créative en termes de lieu de résidence.

Ensuite, en termes de mobilité, les navettes quotidiennes sortant de la Wallonie sont plus importantes pour la classe créative que pour le reste de la population active. L'essentiel de ces navettes sortantes (de la classe créative) se dirige vers la Région de Bruxelles Capitale ou vers l'étranger. Hormis ces mouvements vers l'extérieur, peu de travailleurs de la classe créative quittent leur province de résidence pour se rendre dans une autre province de Wallonie pour le travail et les mouvements de travailleurs de la classe créative entre les provinces de Wallonie et celles de Flandre sont quasi nuls.

Ceci suppose probablement que, dans son usage professionnel, la classe créative ignore les frontières administratives des régions ou même du pays mais qu'elle peut être influencée par les frontières linguistiques (peu de mouvements entre la Flandre et la Wallonie).

Les résultats de l'étude qualitative ayant porté la classe créative qui est engagée dans un processus d'innovation viennent toutefois préciser que lorsque la classe créative est engagée dans un processus d'innovation, et principalement dans les phases d'initiation du projet, les frontières administratives mais surtout culturelles (l'attachement à la province d'origine et la proximité du lieu de résidence) prédominent dans le choix de la localisation du projet d'innovation. En effet, la plupart des projets d'innovation sont lancés dans la province de résidence du porteur du projet.

Relativement à la population active, la classe créative en Belgique est particulièrement concernée par le télétravail puisque la part de la classe créative qui travaille à domicile est beaucoup plus importante. Le télétravail concerne plus particulièrement les « bohêmes » et « core créatif » dont 40% et 44%, respectivement, travaillent (parfois ou souvent) à domicile.

Il s'agit effectivement là des premières spécificités de la classe créative en Région wallonne qui pourraient probablement trouver leur justification dans les spécificités structurelles et sociales de la Wallonie (faibles distances entre les unités urbaines, proximité immédiate de métropoles externes, un réseau autoroutier des plus importants d'Europe, une culture automobile prédominante, un attachement à la province d'origine, un taux de pénétration internet de plus en plus important, etc.).

Une autre spécificité de la classe créative en Région wallonne réside dans sa préférence pour les zones intermédiaires ou faiblement peuplées plutôt que des zones densément peuplées. En effet, en Wallonie, seule la province de Namur concentre plus de créatifs dans les zones densément peuplées (relativement à la population présente dans ces zones).

Enfin, en Wallonie, hormis dans la province du Brabant Wallon, il n'y a pas de coïncidence géographique entre les facteurs supposés favorables à la concentration géographique de la classe créative (tels que la tolérance, un environnement urbain, un climat « people » et autres facteurs dits « soft ») et leur concentration géographique. La classe créative est probablement présente en Wallonie pour d'autres raisons que celles préconisées par la théorie de la classe créative.

L'étude qualitative montrera effectivement que la classe créative est plus particulièrement attirée, pour son lieu de résidence, par des environnements verts, aérés et moins urbains. Le phénomène de périurbanisation n'est certainement pas étranger à cette préférence de la classe créative pour les zones moins peuplées et pour les environnements moins urbains. De plus, ce phénomène qui s'accroît en Wallonie avec l'étalement des commerces en dehors des centres urbains traditionnels et la prédominance de la culture de l'automobile n'est certainement pas de nature à favoriser le retour de la classe créative en ville.

Cette préférence de la classe créative pour les zones rurales et semi rurales profite par ailleurs à certaines provinces situées à proximité de grandes métropoles et plus particulièrement au Brabant wallon. Cette province a su non seulement attirer la classe créative sur son territoire pour y établir leur lieu de résidence mais également pour y travailler (40% de la classe créative qui travaille dans le Brabant wallon habite en dehors de cette province et une grande part de ces navettes entrantes dans le Brabant wallon proviennent de la Région de Bruxelles Capitale).

En définitive, la concentration géographique de la technologie, des talents et de la tolérance permet d'attirer la classe créative dans les régions caractérisées par une grande densité de population (Bruxelles capitale et les provinces à proximité immédiate de celle-ci).

La comparaison avec d'autres régions d'Europe, notamment avec la Région d'Alsace qui présente plusieurs similarités avec la Région wallonne, permet de constater que la politique de la créativité est surtout appliquée à l'échelle des villes métropolitaines (presque 500.000 habitants) qui concentrent l'essentiel du secteur créatif, de la technologie et des talents. De plus ces métropoles s'appuient sur des atouts déjà existants sur lesquels la politique de la créativité vient s'appuyer (présence d'écoles d'Art de renommée nationale et internationale, concentration de la classe créative, etc.).

Ceci nous amène à supposer qu'une politique de la créativité telle que préconisée par la théorie de la classe créative n'est probablement pas applicable à l'échelle du territoire de la Wallonie mais plus globalement à l'échelle de la Belgique où apparaît clairement Bruxelles et sa périphérie comme lieux de concentration de la classe créative. La comparaison avec la Région de l'Alsace dans laquelle le pôle urbain de Strasbourg concentre une grande part de la classe créative suggère que **la théorie de la classe créative est probablement applicable à une échelle métropolitaine.**

En Wallonie, lorsqu'on s'intéresse aux grandes villes wallonnes (principalement Liège, Charleroi, Namur et Mons), on constate que la présence de la classe créative a tendance à se retrouver, du point de vue du lieu de résidence, plus dans le périurbain que dans l'urbain. Ceci est à mettre en relation avec la forte périurbanisation de la classe moyenne en Wallonie et la paupérisation des agglomérations principales wallonnes.

2 RECOMMANDATIONS

En Wallonie, la part de la classe créative qui vit en dehors des unités urbaines est relativement importante et la dégradation des centres urbains traditionnels n'encourage pas le retour de cette classe créative dans les zones densément peuplées.

Pourtant, ce n'est qu'à l'échelle de la métropole (la Région de Bruxelles capitale) et de ses environs (la province du Brabant Wallon) qu'on observe une forte concentration de la classe créative et une coïncidence géographique entre cette concentration et celle de la Technologie, des Talents, de la Tolérance, de l'industrie créative et culturelle, etc.

Une politique d'attractivité de la classe créative en Wallonie suppose au préalable l'existence d'unités urbaines de grande densité capables d'attirer et de retenir la classe créative sur leur territoire.

En Wallonie, cette politique de densification se heurte au phénomène de périurbanisation qui se poursuit, alimenté à la fois par une politique foncière permissive et à la fois par une préférence pour la maison individuelle et une culture de la voiture assez marquée.

La densification et le retour à la ville : sous quelles conditions ?

La réflexion sur la densification de la ville devrait tenir compte des préférences et de la manière avec laquelle la classe créative utilise les espaces à disposition et comment elle vit ces espaces.

Respecter les préférences résidentielles de la classe créative suppose également de tenir compte de leurs attentes qui peuvent se résumer dans la disponibilité d'environnements verts, peu de problèmes de mobilité et l'accès facilité au numérique.

...des espaces verts

Il s'agit donc de prévoir des espaces verts de qualité en ville et une offre immobilière alternative à la maison individuelle. Il s'agit de favoriser ce qui est connu par « l'effet barbecue ». En effet, disposer d'un jardin en ville restreindraient les envies de vert de la classe créative et permettrait de limiter la périurbanisation.

Etre attentif aux préférences de la classe créative en Wallonie suppose par exemple de s'éloigner de certains modèles français qui prévoient, pour la densification de la ville et pour éviter l'étalement urbain, le retour de la tour et des grattes ciels à l'horizon 2030 (« nos villes en 2050, Terra éco, hors série 2012 »). Il n'est pas certain que l'avenir de la ville compacte en Wallonie soit celui-là.

L'importance accordée par la classe créative aux environnements « naturels » suppose également de mener une réflexion sur les espaces ouverts. Il s'agit d'en faire des supports de l'activité et de l'interaction sociale de la classe créative (sport, discussions informelles, etc.).

Le retour de la classe créative en ville suppose ainsi le développement d'espaces publics de qualité mais surtout des espaces utiles pour eux.

Le retour de la classe créative en ville suppose également de permettre un espace-temps plus fluide en ville (privilégier le bon temps) en :

- évitant la dispersion géographique (enfants (école) – aînés (maison de retraite) - club de sport, magasins (concentrer tous les services en un seul lieu pour gagner du temps), lieu de travail etc.

- entamant une réflexion sur les politiques temps (horaires de travail, des structures d'accueil de la petite enfance, des commerces, des transports, des loisirs etc.), afin de transformer les temps d'attente (transport en commun par exemple) et de transit en des temps « utiles » (travail, lecture, etc.) grâce à des connexions wifi généralisées.

...le numérique

Etre attentif aux attentes de la classe créative suppose également de tenir compte des besoins induits par leurs nouveaux modes de travail (la classe créative recourt beaucoup plus au télétravail que le reste de la population active, par exemple) et leurs usages des nouvelles méthodes de travail collaboratif (outils de collaboration et de communication en ligne qui, même si elles ne remplacent pas les contacts humains, sont largement utilisées par la classe créative). La réflexion sur la densification de la ville devrait ainsi accorder une place primordiale au numérique et aux infrastructures de haut débit (fibre optique, hotspots numériques, etc.). Le numérique pourrait ainsi servir d'un réel catalyseur de la classe créative vers les centres urbains.

Les préférences de la classe créative en Wallonie va dans le sens des réflexions menées par les urbanistes en faveur du développement de villes compactes orientées vers le numérique.

MAIS de grandes ambitions n'empêchent pas de commencer avec des moyens modestes

En attendant le retour, en Wallonie, de la classe créative dans les zones densément urbanisées, un premier objectif pourrait être de favoriser les interactions entre la classe créative déjà présente en Wallonie, y compris dans les zones intermédiaires ou faiblement peuplées. En effet, la part de la classe créative qui réside en Wallonie est relativement importante.

Concernant les liens entre ces personnes présentes sur le territoire, notre étude qualitative a effectivement permis de constater que la **proximité géographique** est importante pour le développement de projets d'innovation, surtout dans ses premières phases de développement. Néanmoins, la proximité géographique n'est pas suffisante. Les porteurs de projet d'innovation collaborent prioritairement avec des personnes avec lesquels ils ont une **proximité cognitive** (avec lesquels ils partagent une même base de connaissances) mais également **sociale** (amis, anciens collègues, anciens camarades d'école, etc.).

Favoriser le développement de ces liens cognitifs et sociaux entre la classe créative établie en Wallonie pourrait ainsi servir de levier puissant de création et de développement de projets d'innovation.

Il importe par conséquent de multiplier les initiatives qui favorisent les interactions entre la classe créative et plus particulièrement pour ceux qui résident dans les zones intermédiaires ou faiblement peuplées. Il s'agit de prévoir des espaces (centres de co-working, smart-work centers, par exemple) dans ces zones, à proximité de leur lieu d'habitation mais aussi (et surtout) prévoir des initiatives d'animation de celles-ci (des formations par exemple qui permettent le développement de liens sociaux et la construction d'une même base de connaissances. Ces formations peuvent concerner des thématiques transversales telles que par exemple les usages du numérique, le développement durable, la créativité, l'entrepreneuriat, dans lesquelles toutes les professions de tous secteurs confondus peuvent se sentir concernés).

Il s'agit de profiter de la présence de la classe créative en Région wallonne et sa prédisposition pour le télétravail pour créer et multiplier des lieux de rencontre et d'échange autour du télétravail.

L'objectif est de multiplier les initiatives qui permettent non seulement de favoriser des rencontres mais également (et surtout) de créer des liens !

Il s'agirait de développer des initiatives en Wallonie dans des communes à forte concentration de la classe créative, y compris celles situées dans des milieux faiblement urbanisés.

A l'image des initiatives menées en Alsace dans les zones rurales, il s'agit de développer des espaces qui permettent de retenir la classe créative largement présente en Wallonie (la part de la classe créative est plus importante en Wallonie qu'en Flandre en termes de lieu de résidence) et de favoriser leurs interactions pour le développement de projets d'innovation. Il s'agit par exemple de :

- développer ou d'encourager la création des espaces de travail collaboratifs (des télécentres, ou plus particulièrement des centres de co-working ou des smart-work centers) de proximité (la possibilité de travailler partout ou on est) et plus particulièrement dans les zones intermédiaires et faiblement peuplées ;
- favoriser la mixité des secteurs dans les centres de co-working. Eviter que les centres de co-working deviennent le chef-lieu de la communauté web, qui est généralement fermée sur elle-même (selon l'expérience du centre de co-working de Strasbourg) ;
- favoriser les échanges entre la communauté web (qui est naturellement attirée par les centres de co-working) et les autres communautés de télétravailleurs ;
- favoriser la mise en réseau des centres de co-working (mêmes règles de fonctionnement, même politique de promotion, mêmes règles d'usage pour les télétravailleurs).

D'après l'expérience de l'Alsace, les facteurs de succès de ces initiatives pourraient résider dans :

- l'effort d'animation mis en place dans ces espaces qui nécessitent souvent la présence dans les locaux d'une figure importante de l'économie locale, capable de créer des liens avec le monde universitaire et le monde politique et d'ouvrir le réseau des télétravailleurs en dehors des frontières de leur localité, voire en dehors des frontières du pays ;

- l'effort de sensibilisation mené dans ces espaces pour favoriser les échanges entre différentes communautés de télétravailleurs, principalement à l'importance pour la communauté web et IT d'échanger avec d'autres communautés ;
- une réglementation en matière de télétravail qui limite le travail « nomade » à domicile (le travail à domicile autorisé mais non réglementé) ;
- une spécialisation dans des métiers transversaux (les métiers qui font usage du numérique, le développement durable, etc.), qui peuvent concerner plusieurs secteurs d'activité, y compris les secteurs créatifs ;
- des initiatives qui prennent appui sur les atouts et les spécificités du territoire et qui s'insèrent dans un projet global de développement territorial (le cas par exemple de la communauté des communes de Saint-Amarin en Alsace qui s'est spécialisée dans l'éco-construction pour tirer profit de l'expertise des lycées professionnels spécialisés dans ce domaine et des entreprises du bâtiment de plus en plus soucieuses de cette thématique. C'est le cas également de la communauté des communes de la Doller en Alsace qui a profité d'un réseau de câblage numérique préexistant dans la Région pour orienter sa politique de développement économique et d'attractivité de la classe créative sur une politique du numérique).

3 LIMITES DE L'ETUDE

Les premières limites de l'étude sont d'ordre méthodologiques. En effet, l'analyse de la localisation de la classe créative sur le territoire se base sur les données d'un sondage (EFT) et non pas sur des données exhaustives de la population. Il s'agit d'un sondage qui couvre presque 100.000 ménages en Belgique, mais qui est peu représentatif à l'échelle des communes et des arrondissements.

Le recours à des données exhaustives émanant du Registre National n'a effectivement pas pu se faire à cause de la qualité relativement faible des données concernant les professions. En effet, malgré le passage en 2008 à une nomenclature qui s'inspire de la nomenclature internationale ISCO 88, aucune table de correspondance n'a été créée à ce jour pour homogénéiser les données encodées avant 2008 (selon l'ancienne nomenclature) et celles qui sont encodées après 2008. Il est de ce fait impossible de repérer les professions créatives (définies en référence à la nomenclature ISCO) à partir des données créées avant 2008 (qui représentent plus de 80% des professions enregistrées au RN).

Les résultats quantitatifs à propos de la répartition géographique en Belgique sont par conséquent à prendre avec beaucoup de précaution !

Une deuxième limite méthodologique de l'étude réside dans l'échelle d'analyse retenue pour étudier les dynamiques de la classe créative en Belgique. En effet, vu le manque de données disponibles, la dynamique de la classe créative n'a pas pu être analysée à une échelle plus fine que la province.

Néanmoins, si nos résultats ne permettent pas de mettre en évidence la concentration et les dynamiques géographiques de la classe créative à une échelle fine (arrondissements, communes, villages, quartiers, etc.), ceux-ci permettent néanmoins de mettre en évidence les dynamiques de la classe créative à l'échelle nationale. En effet, la classe créative en Belgique est très mobile pour le travail mais reste attachée à son lieu de résidence qui peut être situé en dehors de la province, voir même lde a Région ou du pays de son lieu de travail.

Dans des études préalables à propos de la classe créative, l'échelle d'analyse territoriale retenue est généralement de grandes régions et métropoles¹ de taille supérieure à la Région wallonne, ce qui explique très probablement que la classe créative réside et travaille dans la même région.

Les différences constatées en Belgique et plus particulièrement la grande mobilité quotidienne de la classe créative de la Wallonie vers les métropoles avoisinantes questionne par conséquent la pertinence de l'échelle retenue dans la présente étude (les provinces, voire même les régions).

La théorie de la classe créative est-elle applicable à l'échelle des provinces, des Régions ou est-elle réservée à une politique de la créativité à l'échelle des aires métropolitaines ?

Les résultats suggèrent qu'une politique de la créativité basée sur l'attractivité de la classe créative a probablement plus de sens à une échelle métropolitaine (Bruxelles Capitale et ses environs). En Région wallonne, il n'est pas certain que les limites provinciales tiennent compte de ces dynamiques métropolitaines. Une politique de la classe créative a probablement plus de sens à des niveaux d'agrégation territoriale différents que ceux de la province ou de la région.

En effet, selon le schéma de conception de l'aménagement du territoire wallon (SDER), la Région wallonne n'est pas identifiée comme une Région métropolitaine mais plutôt comme un ensemble de plusieurs aires de coopération avec des métropoles avoisinantes. Il s'agit des « aires de coopération » avec les métropoles de Bruxelles (dite le triangle wallon), l'aire de coopération avec Lille, l'aire de coopération avec le Luxembourg et enfin l'aire de coopération de Liège avec Maastricht et Aachen.

Une analyse des dynamiques, des facteurs d'attractivité et des effets favorables de la concentration géographique de la classe créative pourraient ainsi mieux se justifier à l'échelle de ces aires métropolitaines plutôt qu'à l'échelle des provinces ou des régions, qui correspondent à des frontières administratives plutôt qu'à des limites territoriales telles qu'elles sont vécues par la classe créative.

Cette réflexion en matière de créativité à l'échelle des aires métropolitaines (telles qu'elles sont définies par le SDER) suppose inévitablement des collaborations accrues avec les métropoles externes (Bruxelles, Luxembourg et Lille) et entre les villes de Liège, Maastricht et Aachen. Une réflexion à cette échelle suppose également de prévoir des politiques différenciées en matière d'attractivité de la classe créative, selon que les arrondissements, communes ou localités sont situées à l'intérieur des aires de coopération métropolitaines ou à l'extérieur de celles-ci.

4 PISTES POUR DES RECHERCHES FUTURES

En prolongement de la présente étude, et sous réserve de la disponibilité des données à propos des professions, plusieurs affinements pourraient être apportées à nos analyses.

¹ Seules quelques études européennes ont considéré une échelle plus petite dont celle publiée par Boschma & Fritsch (2009) qui établit la répartition de la classe créative dans les arrondissements administratifs de 7 pays. Dans cette étude, il est néanmoins pris comme postulat que la classe créative réside et travaille dans le même arrondissement.

D'une part d'un point de vue théorique, il serait pertinent de retenir des indicateurs de la classe créative qui soient en cohérence avec la conception des acteurs locaux responsables de la mise en place des politiques d'innovation et de créativité en Région wallonne. En effet, dans la présente étude et dans un souci de comparabilité avec d'autres régions d'Europe et d'Amérique, la définition retenue inclue certaines professions dont l'orientation créative peut être questionnée (les professeurs, policiers, pompiers etc.), tandis qu'elle en exclue d'autres qui pourraient trouver leur place parmi la liste des professions créatives (les artisans d'art par exemple).

D'un point de vue méthodologique, il serait également pertinent de prévoir une analyse de la répartition de la classe créative à l'échelle des aires de coopération métropolitaines ou à l'échelle des pôles d'emploi. Ceci pourrait amener un éclairage supplémentaire par rapport aux facteurs d'attractivité de la classe créative en Région wallonne. En effet, ces facteurs pourraient être différents selon que la classe créative se situe à l'intérieur d'une aire de coopération métropolitaine ou en dehors de celle-ci.

De plus, d'un point de vue pratique, la présente étude pourrait déboucher sur une mise en évidence, un recensement et une meilleure qualification des initiatives qui existent en Région wallonne selon qu'elles favorisent l'attractivité, la mise en réseau ou l'accompagnement de la classe créative pour le développement de projets entrepreneuriaux ou des projets d'innovation. Ce recensement pourrait servir de base pour une mutualisation des efforts en vue de la création d'une réelle dynamique créative en Région wallonne.